Parc national des Ecrins

Conseil d'Administration du 18 novembre 2016

Résolution n° 2016/26 – CA

Budget Initial 2017

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Article 1

Le Conseil d'Administration,
approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 88 ETP et 93,7 ETPT sous plafond

- les autorisations d'engagement dont :

5 845 825 €	Personnel
1 2860446 €	Fonctionnement
160 000 €	Intervention
40 000€	Investissement

- les crédits de paiement dont :

5 845 825 €	Personnel
1 329 446 €	Fonctionnement
77 000 €	Intervention
40 000 €	Investissement

Article 2

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

7 772 271 €	Compte de résultat prévisionnel
40 000 €	Résultat patrimonial
20 000 €	Capacité d'autofinancement

Le tableau des emplois, des autorisations budgétaires en AE et CP, et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente résolution

Le Président
du Conseil d'administration

Bernard HERITIER

Le Directeur

Pierre COMMENVILLE

Parc national des Ecrins | Domaine de Charance - 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 - Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr - info@ecrins-parcnational.fr